



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS
D'EPCI DES CÔTES-D'ARMOR

AMF22 INFOS



Directeur de la Publication : Ronan KERDRAON – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

ADIL des Côtes d'Armor

Permanences 2^{ème} semestre 2024

Vous trouverez en **annexe 1**, le **planning des permanences de l'ADIL pour le deuxième semestre 2024**.

Attention : changement d'adresse pour les permanences de Guingamp et Binic-Etables-Sur-Mer.

Pour rappel, elles ne sont pas maintenues pendant les vacances scolaires.

L'ensemble des permanences s'effectue sur rendez-vous exclusivement. La prise de rendez-vous est possible soit par téléphone au 02.96.61.50.46 (de 9h à 12h30 du lundi au vendredi), soit directement via notre site internet www.adil22.org

Vous pouvez retrouver l'ensemble des lieux et dates des permanences sur notre site internet : <https://www.adil22.org/ladil-des-cotes-darmor/nous-trouver-nous-contacter/permanences/>

Nous vous remercions de bien vouloir afficher et/ou faire circuler cette note comme à votre habitude.

Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22)

Le Classeur des Missions et Interventions du SDE22 : un nouvel outil au service des communes et des EPCI

Ce Classeur détaille l'ensemble des missions et les interventions exercées par le SDE22 pour l'ensemble des communes et des EPCI des Côtes d'Armor.

Cet outil - au service des élus et des agents des collectivités - sera utile au quotidien pour les projets de modernisation ou d'adaptation des réseaux électriques, d'éclairage public, de gaz et de télécommunications, mais aussi dans le domaine de la transition énergétique : maîtrise des consommations d'énergies, production d'énergies renouvelables locales sur vos territoires, décarbonation de la mobilité...

Pour chaque type d'intervention, ce Classeur détaille :

- L'accompagnement proposé par le SDE22
- Les interlocuteurs privilégiés
- Les modalités financières associées à chaque projet

Les différentes thématiques abordées dans chaque chapitre feront l'objet de mises à jour régulières, au fur et à mesure que de nouvelles informations ou de nouvelles réglementations apparaissent.

Ces mises à jour seront adressées aux collectivités sous forme de fiches prêtes à être perforées qui s'ajouteront ou remplaceront les précédentes.

Dans ce classeur, il est également possible de classer les bilans annuels personnalisés adressés régulièrement aux communes.

Deux premiers bilans annuels personnalisés ont été remis aux communes : le bilan 2023 de la concession électrique et le bilan 2023 de l'éclairage public.

Le Classeur des Missions et Interventions est disponible dans son intégralité sur le site internet du SDE22 www.sde22.fr - rubrique Classeur des missions.

Chaque chapitre, sous chapitre ou fiche thématique est téléchargeable et imprimable.

Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

La réforme anti-endommagement des réseaux (DT-DICT) de juillet 2012 a pour objectif de sécuriser les travaux en :

- améliorant le repérage des réseaux (électricité, gaz, éclairage public, assainissement...),
- en fiabilisant les échanges d'informations entre les collectivités, les gestionnaires de réseaux et les entreprises de travaux publics sur la base d'un même référentiel de fond de plan.

Le SDE22 est coordonnateur du déploiement du fond de plan partagé pour les Côtes d'Armor (PCRS). L'objectif est de disposer d'un seul référentiel précis et détaillé, mis à jour régulièrement. Les acteurs du territoire se sont donc regroupés via une convention afin de mutualiser l'acquisition au niveau départemental (EPCI, Conseil Départemental, SDE22, SDAEP, Enedis).

Le PCRS image est disponible depuis mi 2023. Il s'agit d'une photographie aérienne du territoire avec une précision de 10 cm soit nettement supérieure aux photographies aériennes produites par ailleurs.

Ce PCRS image est complété par un PCRS vecteur (plan) permettant de mettre à jour le fonds de plan au fil des travaux et donc de l'évolution du territoire.

Chaque acteur du territoire modifiant la voirie porte la responsabilité de faire vivre ce fonds de plan afin qu'il reste à jour de la situation du territoire.

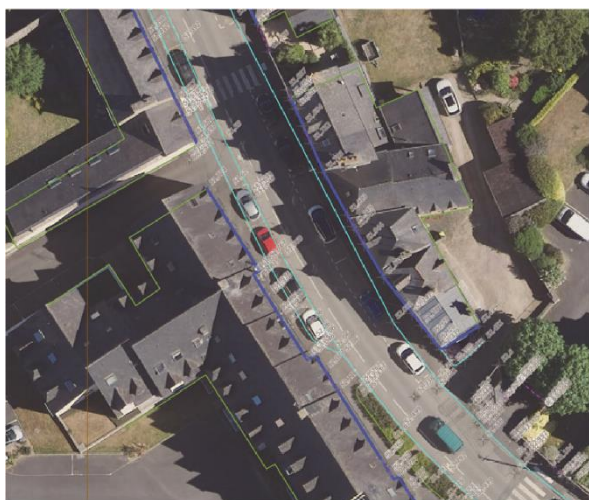
Des éléments sont à disposition pour faciliter cette mise à jour :

- **pièces techniques pour le cadrage topographie des récolements après travaux,**
- **outils de contrôle de structuration,**
- **outils d'intégration.**

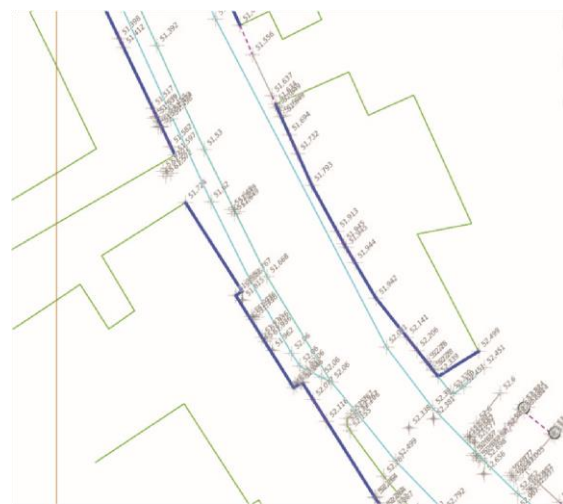
Le PCRS est à disposition des partenaires de la convention qui ont financé l'acquisition initiale et également des communes en tant que partenaires assimilés.

Le PCRS bénéficie également d'une **subvention européenne FEDER REACT**.

Le PCRS est consultable sur le site : sig.sde22.fr ou via les outils cartographiques mis à disposition par vos intercommunalités.



PCRS image et vecteur



PCRS vecteur

Préfecture des Côtes d'Armor

Séminaire sur la ville perméable – 11-10-24 - Plédran

La moitié des inondations sont causées par le ruissellement des eaux de pluie. L'imperméabilisation des sols accentue ces phénomènes, cependant il est possible de redonner au sol ses fonctions naturelles grâce à des solutions d'aménagement.

Afin de partager un temps d'échanges entre collectivités locales et bureaux d'études sur l'adaptation de la ville aux changements climatiques, je vous convie à un séminaire départemental sur la ville perméable **le vendredi 11 octobre prochain de 9 h 00 (accueil café) à 12 h 30 à la salle Horizon de Plédran.**

Le programme du séminaire est le suivant :

- intervention du Haut Conseil breton pour le climat et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- présentation de trois réalisations sur les thématiques :
 - o débitumer une cour d'école ;
 - o aménager/renaturer un lotissement des années 80 ;
 - o expansion de crue en secteur urbain.

Le service risque sécurité et bâtiment de la DDTM est à votre disposition pour toute information complémentaire : ddtm-srsb-bca@cotes-darmor.gouv.fr

Pour des raisons d'organisation, je vous remercie de confirmer la participation de votre collectivité en demandant à votre ou vos représentants de renseigner individuellement le formulaire suivant qui précise le programme du séminaire : <https://framaforms.org/seminaire-ville-permeable-1715612317>.

Appel à projets DETR-DSIL 2025

Les programmations DETR et DSIL 2024 font l'objet, de nouveau cette année, d'un appel à projets commun, que vous trouverez en **annexes 2 et 3 (Courrier et annexe)**.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 16 décembre 2024.

Toutes vos demandes de subventions sont à transmettre de manière dématérialisée.

Vous êtes donc invités à déposer vos dossiers en suivant ce lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-subvention-detr-dsil-2025>

Afin de vous accompagner au mieux dans la constitution de votre projet, vous trouverez sur le site internet de la Préfecture l'ensemble des documents concernant la DETR et la DSIL.

Pour y accéder, cliquez sur le lien suivant : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Relations-avec-les-collectivites-territoriales/Dotations-et-Subventions/Dotations-d-investissement-Subventions-Ingenierie/DETR-et-DSIL-Appel-a-projets-commun-2025>

Vos services instructeurs, en préfecture et sous-préfectures, sont à votre écoute pour tout renseignement complémentaire

Élection des membres de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

Dans le cadre de l'organisation des élections des membres de la chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor fixées au 31 janvier 2025, vous trouverez en **annexes 4, 5, 6**, copie des documents concernant l'affichage provisoire des listes et la fiabilisation de celles-ci :

- 4. courrier aux mairies** concernant l'affichage des listes provisoires des électeurs (*affichage du 1er octobre au 15 octobre 2024 inclus*) ;
- 5. avis invitant les électeurs à vérifier les inscriptions** sur la liste correspondant à leur collège ;

6. **tableaux décès/perte des droits civiques** (tableaux à retourner par les mairies à la commission d'établissement des listes électorales, le cas échéant).

Les mairies recevront également ces documents très prochainement par la Préfecture.

La Cité des Métiers des Côtes d'Armor

Le rendez-vous des métiers et de l'emploi – 16-11-24 – Saint-Brieuc

La Cité des métiers des Côtes d'Armor a le plaisir de vous informer de la prochaine édition du **Rendez-vous des Métiers et de l'Emploi**.

Il se tiendra le **samedi 16 novembre 2024** au Palais des congrès à Saint-Brieuc.

Nous vous remercions par avance de relayer cette invitation auprès des **entreprises de votre réseau** afin qu'elles puissent prendre part à cet événement départemental qui a réuni près de **2500 visiteurs en 2023**.

Participer au Rendez-vous des métiers et de l'emploi, c'est **valoriser ses métiers, faire connaître ses activités, communiquer sur des besoins en recrutement**,

C'est ainsi l'opportunité de rencontrer et d'échanger avec un public varié et de potentiels candidats (stage, alternance, offre d'emploi...).

Pour réserver un stand gratuit, cliquez [ici](#) – les places sont limitées !

Toutes les infos sur cet événement : <https://citedesmetiers22.fr/le-rendez-vous-des-metiers-et-de-lemploi-2/>

ARS Bretagne – Délégation Côtes d'Armor

« Mon Bilan Prévention »

Cliquez sur le lien suivant pour accéder au communiqué et au dossier de presse diffusés cette semaine par la direction générale de la santé :

[« Mon Bilan Prévention » : lancement d'un dispositif ambitieux pour améliorer la santé des Français - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(sante.gouv.fr\)](#)

CAF des Côtes d'Armor

« Forum des assistants maternels » - 12-10-24 – Saint-Brieuc

Quand ? Samedi 12 octobre 2024 à partir de 9 hrs

Où ? Palais des Congrès de Saint-Brieuc

Événement gratuit et inscription https://bit.ly/forum_des_assmats

Une journée pour échanger, apprendre, découvrir... Spécialement dédiée à la valorisation et à la formation des assistant•e•s maternel•le•s, un métier clé pour le développement des enfants de 0 à 3 ans !

Au programme :

CONFÉRENCES

- "L'assistante maternelle, un acteur essentiel du développement et de l'éducation de l'enfant", animée par Jaqueline Wendland, experte reconnue en psychopathologie de la petite enfance et de la parentalité
- "Dialogue entre la recherche et le terrain", animée par Nathalie Casso-Vicarinii, Fondatrice de "Ensemble pour l'éducation de la petite enfance"

+ **TÉMOIGNAGES, ATELIERS PRATIQUES, STANDS D'EXPOSITION, ANIMATIONS...**

Rejoignez-nous aussi pour explorer les opportunités de ce métier d'avenir.

Inscrivez-vous gratuitement dès maintenant ! https://bit.ly/forum_des_assmats

INFORMATIONS RÉGIONALES

Mégalis Bretagne

Journée régionale des services Mégalis – 28-11-24

Mégalis Bretagne organise une **journée régionale le 28 novembre** prochain à Locminé (56), à l'occasion de la **sortie de son nouveau bouquet de services** à partir du 1er janvier 2025.

Cette journée s'adresse à **tous les élu.e.s et agent.e.s de collectivités** et **l'inscription est obligatoire** via [ce lien](#).

Toutes les informations pratiques via [ce lien](#) :

https://www.canva.com/design/DAGQ7MVmcAw/YIWRvqVva730H1ySB3Cgfw/view?utm_content=DAGQ7MVmcAw&utm_campaign=designshare&utm_medium=link&utm_source=editor

#MoisSansTabac 2024 : c'est parti !

Plus d'informations sur l'opération #MoisSansTabac 2024, sur le site www.mois-sans-tabac-bretagne.fr ou par mail à l'adresse moisanstabac.bretagne@gmail.com.

INFORMATIONS NATIONALES

AMF Nationale

106^{ème} Congrès des Maires et Présidents de Communauté de France

Vous pouvez vous inscrire au 106^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France sur cette page : <https://inscription.amf.asso.fr> ([guide d'utilisation](#)). Il se tiendra du 19 au 21 novembre prochain au Parc des Expositions de Paris et sera précédé le 18 novembre par la Rencontre des élus des Outre-Mer.

Pour rappel, l'inscription au 106^e Congrès est ouverte à tous les élus municipaux ou communautaires ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs.

L'équipe "Congrès" se tient d'ores et déjà à votre disposition par téléphone (**01 44 18 14 33**) ou par courriel (congres@amf.asso.fr) pour vous accompagner et répondre à vos questions.

A l'issue de votre inscription, n'oubliez pas d'imprimer votre badge. Il vous sera demandé à votre arrivée au Congrès où vous sera remis votre bracelet de sécurité.

Comme tous les ans, le badge Congrès vous permettra d'accéder au Salon des maires et des collectivités locales. Attention, l'inscription au SMCL ne donne pas accès au Congrès.

Vous trouverez ci-après plus d'informations, comme [une foire aux questions](#) ou le [pré-programme](#) fréquemment mis à jour.

Nous vous espérons très nombreux à cet important moment de la vie de notre association durant lequel se déroulera notre assemblée générale.

Page spéciale campagne de communication #Macommuneheureusement est en ligne !

La page spéciale Campagne de communication est en ligne sur le site de l'AMF [#MaCommuneHeureusement \(amf.asso.fr\)](https://www.amf.asso.fr/#MaCommuneHeureusement) avec le kit et le guide de communication à destination des adhérents.

Par ailleurs le spot (<https://youtu.be/5q9vTVQ3qqQ>) sera diffusé avant et après la météo sur BFM TV du lundi 30 septembre au 4 octobre.

Communiqués de presse

Problèmes assurantiels des collectivités territoriales : il est urgent d'agir !

Le communiqué de presse de l'AMF Nationale est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/documents-problemes-assurantiels-collectivites-territoriales-il-est-urgent-dagir-/42324>

Finances publiques locales : une mise en cause des collectivités infondée

Le communiqué de presse de l'AMF Nationale est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.amf.asso.fr/documents-finances-publiques-locales-une-mise-en-cause-collectivites-infondee/42300>

Enquête nationale AMF sur les principaux blocages que vous rencontrez dans l'exercice de votre mandat

L'enquête de l'AMF Nationale est disponible à l'adresse suivante :

<https://questionnaire.amf.asso.fr/index.php/479773?token= JOKERLIBRE1>

Enquête France Travail Message de l'AMF Nationale à tous les adhérents

La réforme issue du rapport France Travail et de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi pose les conditions d'une meilleure coopération entre les acteurs du « réseau pour l'emploi », au premier rang desquels figurent les collectivités territoriales, France Travail, les Missions locales et Cap emploi, chacun conservant ses compétences propres.

Dans ce nouvel environnement, Pôle emploi est devenu « France Travail » depuis 1er janvier 2024. Dans l'esprit de ses concepteurs, cette réforme va au-delà du changement de nom puisqu'elle attribue des missions nouvelles à France Travail, qu'elle place au centre du réseau d'acteurs pour l'emploi, afin de tenter de rendre plus efficace l'action de tous au service des personnes à la recherche d'un emploi et des employeurs.

En lien avec l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, France Travail souhaite recueillir votre avis et votre expérience des politiques locales de l'emploi et de l'insertion, et en particulier de votre relation avec l'opérateur, au travers de ce court questionnaire que vous trouverez en cliquant sur le lien suivant :

<https://france-travail-elus.bva-surveys.com/>

En prenant ces quelques minutes pour répondre, vous donnerez la possibilité à l'AMF qui disposera des résultats avant le Congrès des maires de mieux cerner vos attentes en matière d'emploi et d'insertion.

Association Empreintes Citoyennes

Label « Villages et Villes Citoyen-ne-s »

Clôture des candidatures le 15 novembre !

[Rejoignez la communauté "Villages et Villes Citoyen\(ne\)s"](#)

Un espace d'échanges et de ressources pour soutenir les villages et villes dans le développement de la culture citoyenne (éducation, participation, engagement).

[Cliquez ici pour avoir plus d'informations ou contactez nous](#)

Association Empreintes Citoyennes :

01 30 07 81 07 / mansour.sy@empreintes-citoyennes.fr

Euro France Association

Communiqué de presse – Lancement des dispositifs Je Filme Ma Formation – Je Filme Le Métier Qui Me Plaît

Le communiqué de presse est disponible l'adresse suivante :

<https://www.parcoursmetiers.tv/actualites-metiers/lancement-officiel-des-concours-sur-orientation>